



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE

Numéro du Marché : **AO N°04/2026**

Dénomination du Marché : **Fourniture de Chariots pour les centrales production de Senelec.**

Nombre d'entreprises ayant retiré le DAO : **SEPT (07).**

Nombre d'offre reçue : **SEPT (07).**

Nom et adresse de l'Attributaire Provisoire :

☞ **DMC SENEGAL** : Rn2 à côté de l'Hôpital Des Enfants Diamniadio

✓ **LOT 1** : Fourniture de Chariots pour les centrales régionales.

➤ **Montant** : Soixante-huit millions deux cent dix-huit mille neuf cent douze **(68 218 912) FCFA TTC**, y compris les services connexes.

✓ **LOT 2** : Fourniture de Chariots pour les centrales C4 et DIASS.

➤ **Montant** : Soixante et un millions quatre cent quarante neuf mille trois cent cinquante-trois **(61 449 353) FCFA TTC**, y compris les services connexes.

❖ **Délai de livraison pour chaque lot** : deux **(02)** mois à compter de la notification du contrat.

La publication du présent avis est effectuée en application de l'Article 84 alinéa 3 du Code des Marchés publics. Elle ouvre dans un premier temps le délai pour un recours gracieux auprès de l'Autorité contractante, puis dans un deuxième temps un recours auprès du Comité de Règlement des Différends de l'Autorité de Régulation des Marchés publics en vertu de l'Article 90 dudit Code.

Le Directeur Général